
Nombre de membres

Séance du vendredi 23 octobre 2015

en exercice: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 octobre 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents :9

Votants : 9

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL

Représentés :

Excuses : Martine GOUILLOU

Absents : Thierry ROHAT

Secrétaire de séance : Joël MOREL

Objet : Projet de révision du classement sonore des voies routières - 2015_054

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 relatif au classement sonore des voies routières supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour fait l'objet d'un projet de mise à jour et que conformément à l'article R571-39 du code de l'environnement, cette mise à jour doit être soumise pour avis aux communes concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de mise à jour du classement sonore et après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Objet : Groupement de commandes pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie - 2015_055

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2015 les membres du Comité Syndical de l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) ont décidé de mettre en place entre les communes adhérentes et l'USESA une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir connaissance des conditions qui régissent la convention et après en avoir délibéré,

- décident d'adhérer à la convention de groupement de commandes pour la passation, la notification et l'exécution de marchés publics portant sur l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie se trouvant sur le territoire communal et relevant la responsabilité de la commune

- acceptent les termes de la convention

- autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que les pièces y afférant.

Objet : Contrat d'approvisionnement en gaz - 2015_056

Le Maire informe le Conseil Municipal que BUTAGAZ propose un nouveau contrat d'abonnement pour la fourniture de gaz pour le chauffage de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après avoir connaissance des dispositions du nouveau contrat et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.

Objet : Désaffectation d'une salle de classe - 2015_057

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la décision de retrait d'un poste d'enseignant, prise le 22 avril 2015 par le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne, un avis sur la désaffectation de la salle de classe inoccupée a été demandé à Monsieur le Préfet de l'Aisne ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne.

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet en date du 5 octobre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désaffecter la salle de classe inoccupée suite à la suppression d'un poste d'enseignant.

Objet : Couverture sacristie - Révision du devis - 2015_058

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 juillet 2015, l'Entreprise BORDET Philippe a été retenue pour exécuter les travaux de réfection de la couverture de la sacristie pour un coût TTC de 20 522,71 €.

Il informe les membres présents que cette entreprise a revu son offre à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la nouvelle offre de l'entreprise BORDET Philippe pour un montant TTC de 16 257,40 €.

Objet : Contrôles de sécurité - 2015_059

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique de sécurité de la salle polyvalente, de l'aire de jeux et de l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions de l'offre de service et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de prestation de l'APAVE.

Objet : Occupation du domaine public communal - 2015_060

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame NOTA Elisabeth, domiciliée 5 Rue Pasteur 77660 St Jean les deux Jumeaux, sollicite l'autorisation de stationner dans la Commune pour vendre des pizzas, sandwiches, crêpes, hot dogs, croques et tortillas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à délivrer à cette personne une autorisation de stationnement gratuit.